

Tarifs applicables à la prise en charge de la cystite à l'officine (depuis le 19 juin 2024)

Exonération de TVA

Situations	Tarif TTC métropole	Tarif TTC DROM
Patiente se présentant spontanément à l'officine et directement prise en charge par le pharmacien avec délivrance d'antibiotique après réalisation du test	15 €	15,75 €
Patiente se présentant spontanément à l'officine et directement pris en charge par le pharmacien sans délivrance d'antibiotique après réalisation du test	10 €	10,5 €
Patiente orientée vers le pharmacien par son médecin pour la réalisation du test avec une ordonnance conditionnelle d'antibiotique (résultat du test positif ou négatif)	10 €	10,5 €

Source : arrêté du 17 juin 2024 relatif à la tarification des prestations effectuées par les pharmaciens mentionnée au 16° de l'article L.162-16-1 du code de la sécurité sociale, conformément à l'article 52 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024.